

COMPTE-RENDU
de la 24^{ème} séance plénière du Conseil de la Communauté
d'Agglomération Sarreguemines Confluences
du 12 décembre 2019



Objet : 24^{ème} réunion plénière du Conseil de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ayant eu lieu le 12 décembre 2019, à 18h30.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, suite à l'invitation du six décembre deux mille dix-neuf adressée à tous les Conseillers Communautaires et à la Presse et affichée :

Présents : Roland ROTH, Céleste LETT, Jean KARMANN, Marc ZINGRAFF (ayant donné pouvoir à Céleste LETT jusqu'au point 19.1), Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Jean-Claude CUNAT, Jean-Claude KRATZ, Chantal LEGERON, Joël NIEDERLAENDER, Dominique LIMBACH, Jean-Bernard BARTHEL, Denis NILLES, Gaston MEYER, Nathalie LUDMANN (Arrivée au point 3.3), Hubert BOURING, Claude DECKER, Sonia BUR, Pierre-Jean DIDOT (Départ au point 7.1), Cyrille FETIQUE (Arrivée au point 3.1), Bernard FOUILHAC-GARY, Armand GILLET, Olivier HAAG, Aloys HAUCK, Roger HEIM, Philippe LEGATO, Jean-Luc LUTZ (Arrivée au point 2.1), Christiane MALLICK, Albert MASSLO, Sylvain NEUGEBAUER, Bertrand POTIE, Sébastien SCHMITT (Arrivée au point 2.1), Raymond SCHNEIDER, Jacques SENDRAS, Pascal TARILLON, Christophe THIEL, Michaël WEBER, Yves ZINS, Eric BAUER (Arrivée au point 3.1), Isabelle BEHR, Irène BERG, Gérard BERGANTZ, Virginie BLAZY, Géraldine BUBEL, Evelyne CORDARY, Carole DIDOT, Luc DOLLE, Gérard DURAND, Evelyne FIRTION, Christiane HECKEL, Armand HENNARD, Patrick HINSCHBERGER, Anna KOEPPPEL, Audrey LAVAL, Jacques MARX, Patricia MOMPPEL, Bernadette NICKLAUS, Denis PEIFFER, Jeannine QUODBACH, Pascal SANITATE, Cathia SCHEUER, Nathalie SPANIOL, Christine SPOHR, Sylvie THIRION, Francisco VICO, Pascal WEISSLINGER.

Procurations: Bernard CLAVE ayant donné pouvoir à Sylvie THIRION, Jean-Luc ECHIVARD ayant donné pouvoir à Jeannine QUODBACH, Jean-Pierre MULLER ayant donné pouvoir à Bertrand POTIE, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR ayant donné pouvoir à Jacques MARX, Martine SCHAUB ayant donné pouvoir à Jean-Bernard BARTHEL, Jean-Marc SCHWARTZ ayant donné pouvoir à Carole DIDOT, Sébastien-Jean STEINER ayant donné pouvoir à Jean-Claude CUNAT.

Excusés : Claude WACKENHEIM, Caroline FUHRMANN, Robert FUSS, Daniel GREFF, Nicole MULLER-BECKER, Alain STACHOWIAK.

Absents non excusés : Laurent LAZZAROTTO, Hervé RUFF.

Participaient également à la réunion :

M. MATHY, Directeur Général des Services
M. HECTOR, Directeur Général des Services Techniques
M. STENGER, Directeur Général Adjoint des Services Finances
Mme LETT, Directrice Générale Adjointe des Services Ressources Humaines

Après l'appel nominatif des Conseillers Communautaires par M. Arnaud MATHY, Directeur Général des Services, M. le Président a ouvert la séance.

Ensuite, il a proposé de passer à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance plénière

Aucune observation n'ayant été présentée, le compte-rendu de la séance plénière du 07 novembre 2019 est adopté et signé séance tenante.

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Communautaire dans sa séance plénière du 12 décembre 2019

01. Administration générale

01.1 *Mise en concurrence des fournisseurs de gaz naturel*

Décide

à l'unanimité des voix,

De constituer un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et ses communes membres intéressées en vue de la passation d'un marché pour la fourniture de gaz naturel,

De désigner la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences comme coordonnateur du groupement,

D'approuver la convention de groupement de commandes annexée à la présente délibération,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer ladite convention et le marché à venir, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,

D'autoriser le Président ou son Vice-président délégué à prendre toutes dispositions pour la bonne exécution de ce dossier.

02. Finances

02.1 *Budget primitif 2020 du budget annexe de l'eau potable*

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le budget primitif annexe de l'eau potable 2020, comme prévu dans les orientations budgétaires détaillées dans le tableau ci-dessous :

Eau 2020 - Orientations budgétaires

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général	163 500 €	Ventes de prestations	570 000 €
Charges de personnel	65 000 €	Produits exceptionnels	150 000 €
Autres charges de gestion courante	7 000 €	Subventions transférables	26 000 €
Charges financières	22 000 €		
Charges exceptionnelles	28 000 €		
Dotations aux provisions	3 000 €		
Dotations aux amortissements	448 500 €		
Dépenses imprévues	9 000 €		
TOTAL	746 000 €	TOTAL	746 000 €
RESULTAT	- €		

INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS			
DEPENSES		RECETTES	
Subventions transférables	26 000 €	Amortissements	448 500 €
Remboursement des emprunts	105 000 €		
Travaux	317 500 €		
TOTAL	448 500 €		448 500 €

De voter globalement les crédits par chapitres selon les chiffres portés dans la colonne « propositions de vote 2020 » du budget annexé et conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

D'affecter les résultats cumulés de l'exercice 2019 lors du vote du budget supplémentaire 2020, ainsi que toutes les inscriptions relatives au transfert de la compétence eau potable,

D'approuver les différentes propositions budgétaires et les pièces annexes (état de la dette, état du personnel et des biens),

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tous contrats, avenants et autres pièces contractuelles ou non, à intervenir dans le cadre des crédits prévus au présent budget.

02.2 Constitution de provisions pour de nouveaux litiges

Décide

à l'unanimité des voix,

De constituer une provision au budget principal pour un nouveau contentieux ouvert en première instance à hauteur de 44 000 € portant sur la contestation de la décision de minoration de la prime d'un concours de maîtrise d'œuvre,

Etant précisé que le mandat correspondant sera émis au compte 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement » et que les crédits nécessaires sont déjà inscrits au budget principal,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à entreprendre toute démarche et à signer tout document en ce sens.

03. Ressources humaines

03.1 Actualisation de l'état des effectifs

Décide

à l'unanimité des voix,

De créer les postes suivants à l'état des effectifs du budget annexe de l'eau :

- un poste de technicien à temps complet,
- un poste d'adjoint technique à temps complet,
- un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 17,50/35^{ème},

De prendre acte que les postes d'éducateurs de jeunes enfants, figurant au budget principal, sont désormais reclassés de la catégorie B à la catégorie A en application de dispositions statutaires,

De prévoir les crédits nécessaires au budget annexe de l'eau à compter du 01/01/2020,

D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

03.2 Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements temporaires du personnel

Décide

à l'unanimité des voix,

D'adopter le règlement annexé, fixant les conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement temporaire du personnel,

D'autoriser le Président à actualiser ce règlement lorsque les taux et forfaits indiqués évoluent suite à la parution de nouveaux textes réglementaires ou d'arrêtés modificatifs,

D'inscrire annuellement les crédits nécessaires au remboursement de ces frais,

D'autoriser le Président à conclure des conventions pour l'organisation des déplacements en mission et en formation auprès des établissements de prestations de services (notamment, compagnies de transports, hôtels, restaurants).

03.3 Règlement fixant les conditions d'utilisation des véhicules de service et des véhicules personnels des agents à l'occasion du service

Décide

à l'unanimité des voix,

D'adopter le règlement ci-joint fixant les conditions d'utilisation des véhicules de service et des véhicules personnels des agents à l'occasion du service,

D'autoriser le Président à actualiser ce règlement lorsque l'évolution de la réglementation l'exige.

06. Développement économique

06.1 Maîtrise d'ouvrage déléguée : convention avec la société Smart

Décide

à l'unanimité des voix,

De valider la convention ci-annexée entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et la société Smart relative à la délégation de la maîtrise d'ouvrage et à la répartition du montant total des travaux liés à la création d'un giratoire à l'entrée de l'aire d'accueil des camions,

De s'engager à acquérir les terrains de la société Smart nécessaires aux équipements publics pour une surface estimée à 2 224 m² au prix en vigueur selon délibération de la Communauté d'Agglomération pour les ventes de terrain dans les zones d'activité économique de son territoire, à savoir 10 € HT/m²,

De prendre en charge tous les frais relatifs à cette transaction foncière,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée et toutes pièces ayant trait à la concrétisation de cette affaire,

D'autoriser les Vice-présidents délégués à signer tout document portant sur la transaction foncière et à engager toute mesure nécessaire à cet effet, étant précisé que le Président et la 7^{ème} Vice-présidente bénéficient d'une délégation de signature en matière foncière.

06.2 ZAC Edison : dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le dossier relatif à la déclaration d'utilité publique (DUP) de la zone d'aménagement concertée Edison tel qu'il figure dans le dossier joint à la présente délibération,

D'approuver le dossier relatif à l'enquête parcellaire de la zone d'aménagement concertée Edison tel qu'il figure dans le dossier joint à la présente délibération,

De solliciter Monsieur le Préfet de la Moselle afin qu'il prescrive l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et qu'il prononce, au profit de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, la déclaration d'utilité publique pour les acquisitions de terrains nécessaires à l'aménagement de la ZAC Edison,

De solliciter Monsieur le Préfet de la Moselle afin qu'il prescrive l'enquête parcellaire et qu'il prononce, au profit de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, la cessibilité des terrains nécessaires à l'aménagement de la ZAC Edison,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tous documents relatifs à cette opération ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

06.3 Parc d'activité de Woustviller : vente de terrain à MyAuto57

Décide

à l'unanimité des voix,

D'autoriser la SEBL à vendre à la société MyAuto57, ou à toute société se substituant à elle pour le compte de la société MyAuto57, domiciliée rue Gutenberg à Sarreguemines, la plateforme n°7 issue de la division de la parcelle numérotée n°569, située en section 8 au sein du parc d'activités de Woustviller, d'une superficie totale de 5 050 m², composée de 5 043 m² de surfaces utiles à 10 € HT/m² et de 7 m² de talus à 2,50 € HT/m², pour la somme totale de 55 447,5 € HT,

De conférer une validité d'un an à la présente délibération,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tous documents relatifs à cette opération.

06.4 Bilan au 30 septembre 2019 de la SODEVAM

Décide

à l'unanimité des voix,

De prendre acte des états financiers au 30 septembre 2019 de la SODEVAM qui lui ont été présentés conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et qui sont annexés à la présente délibération.

07. Petite enfance

07.1 Renouvellement de la procédure de délégation de service public des multi-accueils

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le principe de l'exploitation des multi-accueils communautaires dans le cadre d'une délégation de service public (contrat de concession de service public) d'une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, et de valider le lancement de la procédure,

D'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion annexé à la présente délibération, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement l'autorité concédante d'en négocier les conditions précises, conformément aux dispositions notamment de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales et des articles L.3121-1 et L.3124-1 du code de la commande publique,

D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public.

10. Habitat

10.1 Adoption du projet de Programme Local de l'Habitat et transmission aux communes et SMAS pour avis

Décide

à l'unanimité des voix,

D'arrêter le projet de PLH tel que produit dans les documents joints à la présente délibération,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à solliciter les communes membres ainsi que le syndicat mixte de l'arrondissement de Sarreguemines en tant que structure porteuse du Schéma de Cohérence Territoriale, afin d'émettre un avis sur le projet de PLH ainsi arrêté,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à signer tout document relatif à ce dossier.

10.2 Document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver les orientations du document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, à savoir :

- Développer un observatoire du peuplement des logements sociaux,
- Porter une vigilance particulière sur le peuplement des « quartiers politique de la ville » (QPV),
- Définir et mettre en œuvre un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logements Social et d'Information au Demandeur (PPGDLSID) en 2020 et une Convention Intercommunale des Attributions (CIA) en 2021,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à signer tout document relatif à ce dossier.

10.3 Prolongation du protocole Habiter Mieux

Décide

à l'unanimité des voix,

De poursuivre le dispositif territorial du programme Habiter mieux, tel que défini dans la convention conclue avec l'Agence Nationale pour l'Habitat le 31 janvier 2018 jusqu'à la mise en place d'un nouveau dispositif d'intervention sur le parc privé,

De conclure une convention de mission avec le Centre d'Amélioration de la Moselle pour animer le dispositif jusqu'à la mise en place d'un nouveau dispositif selon le modèle ci-joint,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à signer tout document relatif à ce dossier.

10.4 Cotisation 2019 à l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)

Décide

à l'unanimité des voix,

De verser à l'ADIL la cotisation annuelle de 0,1028 € par habitant, soit un total de 6 762,90 € au titre de l'exercice 2019,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

13. Equipements sportifs

13.1 Golf : convention avec l'association sportive Saar Lorraine e.V

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver la convention avec l'association sportive allemande Saar-Lorraine, ci-jointe, afin de l'autoriser à exercer ses activités sur le parcours du golf de Sarreguemines,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

14. Centres nautiques

14.1 Convention d'utilisation du Centre Nautique entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et l'Université de Lorraine

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver la convention portant utilisation du Centre Nautique de Sarreguemines par l'Université de Lorraine dans le cadre du SUAPS, jointe à la présente délibération,

D'autoriser le Président ou sa Vice-présidente déléguée à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

15. Médiathèque

15.1 Convention entre la Médiathèque et les bibliothèques du réseau de lecture publique

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver la nouvelle convention, ci-jointe, entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et les communes possédant une bibliothèque,

De valider le périmètre d'intervention de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et des communes dans le cadre du réseau de lecture publique,

D'acter les critères d'attribution de la dotation aux bibliothèques pour l'acquisition des documents, à savoir 10% pour la surface de la bibliothèque, 40% pour les horaires d'ouverture, 20% pour le nombre de bénévoles, 30% pour le nombre d'emprunteurs,

D'entériner le délai de 6 mois pour la signature de la convention, au-delà duquel les prestations définies dans la convention seront suspendues,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

15.2 *Charte d'acquisition des collections documentaires*

Décide

à l'unanimité des voix,

De valider la charte d'acquisition des collections de la Médiathèque Communautaire de Sarreguemines et des bibliothèques du réseau de lecture publique de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, annexée à la présente délibération.

15.3 *Charte de régulation des collections documentaires*

Décide

à l'unanimité des voix,

De valider la Charte de régulation des collections ci-jointe,

D'autoriser le déclassé nécessaire des documents de la Médiathèque Communautaire de Sarreguemines et des bibliothèques du réseau de lecture publique de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

De retenir les critères suivants pour le déclassé des documents n'ayant plus leur place au sein des collections :

- Documents en mauvais état, lorsque leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse
- Documents très défraîchis
- Documents au contenu obsolète,
- Documents ne correspondant plus à la demande des lecteurs,
- Nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins

De céder gratuitement les documents déclassés à des associations ou à des organismes à but non lucratif, ayant une vocation éducative, culturelle ou caritative ou, à titre exceptionnel, à des tiers menant un projet à caractère éducatif, social ou humanitaire,

D'autoriser la mise en vente une fois par an des documents déclassés, dans le cadre d'une braderie, au tarif de 1€ (romans, essais, BD, albums pour la Jeunesse) ou 2€ (beaux-livres sur l'art, les voyages, la cuisine, etc.), étant précisé que la perception des recettes s'effectuera par l'intermédiaire de la régie de recettes,

D'approuver la mise en place pour les documents déclassés d'un système de passe-livres,

D'autoriser la destruction des documents déclassés non pris en charge par les associations ou les organismes précités et de ceux qui n'ont pu être mis en vente du fait de leur état,

De désigner la Directrice de la Médiathèque Communautaire de Sarreguemines pour procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections, pour signer les procès-verbaux d'élimination et pour dresser un état des documents déclassés,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

16. Politique de la ville

16.1 Contrat de Ville 2015-2020 : rapport annuel 2018 et perspectives 2019

Décide

à l'unanimité des voix,

De prendre acte du rapport annuel 2018 du contrat de ville 2015-2020, joint à la présente délibération,

D'autoriser le Président ou son Vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

17. Gestion du patrimoine

17.1 Travaux d'exploitation 2020 dans la forêt du Furstwald

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver, comme précisé dans l'annexe à la délibération :

- la réalisation des travaux patrimoniaux pour un montant estimé à 2 770 € HT,
- la réalisation des travaux d'exploitation pour un montant estimé à 9 788 € HT,
- l'état prévisionnel des coupes pour une recette brute estimée à 17 946 € HT,
- la vente des produits façonnés et non façonnés par l'O.N.F.,

D'accepter l'inscription de l'état d'assiette pour l'exercice forestier 2021 et le martelage de la parcelle P5U,

D'inscrire les crédits nécessaires au budget principal 2020,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à prendre toutes les dispositions voulues et signer tous les documents à ce titre.

18. Transports

18.1 Schéma de transport 2020/2027 : consultation des entreprises

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver les principes de l'évolution de l'offre de transport communautaire pour la période de septembre 2020 à août 2027,

De soumettre à consultation l'offre de transport allouée comme suit :

Lot 1 – Collège de Sarralbe

6 circuits pour la desserte du collège – 4 circuits scolaires pour les primaires – des services spéciaux vers la piscine de Sarralbe – d'autres services occasionnels pris en charge par la CASC

Lot 2 – Collège de Puttelange

5 circuits pour la desserte du collège – 4 circuits scolaires pour les primaires – des services spéciaux vers la piscine de Sarralbe – d'autres services occasionnels pris en charge par la CASC

Lot 3 – Ligne Rouhling/Grosbliedestroff/Sarreguemines

Ligne 9 – circuits primaires et secondaires de Welferding – des services pour le centre nautique de Sarreguemines, étant noté que les scolaires de ce secteur continuent d'être affectés sur la ligne Fluo 129

Lot 4 – Ligne 8 - Vallée de la Blies

Lot 5 – Wiesviller/Woelfling et divers

2 services en heure de pointe scolaire – 3 circuits scolaires dont 2 des RPI du secteur – les TAD résiduels des lignes 7 et 8 – des services pour le centre nautique de Sarreguemines – d'autres services occasionnels pris en charge par la CASC

Lot 6 – Puttelange/Woustviller/Sarreguemines

Ligne 11/125 – 8 services pour les secondaires intégrés dans la ligne 125 - 1 circuit scolaire de RPI des services pour le centre nautique de Sarreguemines pour les écoles des communes et de la Ville de Sarreguemines, compte tenu du nombre de véhicules mobilisés pour ce lot – d'autres services occasionnels pris en charge par la CASC

Lot 7 – Sarralbe/Hambach/Sarreguemines

Ligne 10 – 6 circuits de secondaires – 1 circuit de RPI – Ligne 6 (Vallée de la Sarre) – des services pour le centre nautique de Sarreguemines pour les écoles des communes et de la Ville de Sarreguemines, vu le nombre de véhicules mobilisés pour ce lot – d'autres services occasionnels pris en charge par la CASC

Lot 8 – Transports à la Demande (TAD) pour le territoire de l'Albe et des Lacs

Ligne 12 (Puttelange – Sarralbe) comprenant des services sur réservation pour les communes insuffisamment desservies par les lignes régulières

De se laisser la possibilité d'exploiter la ligne 8 en régie si les offres proposées sont jugées trop élevées,

D'affirmer son engagement à préserver un compte d'exploitation annuel des transports soutenable financièrement sur la période 2020/2027,

De veiller à ce que les offres de transport proposées par les candidats ne mettent pas en péril ce principe,

D'accepter la participation de la Région Grand Est correspondant au coût du transfert sur le territoire de l'Albe et des Lacs à hauteur de 1 382 739 € (estimation provisoire),

De prévoir les crédits nécessaires aux budgets annexes des transports à venir dans le respect du principe de soutenabilité financière affirmé ci-dessus,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à poursuivre les démarches pour la mise en œuvre de cette offre de transport et à signer les marchés et documents relatifs à ce projet.

19. Déchets ménagers et assimilés

19.1 Régularisation foncière : acquisition des terrains de la déchèterie de Sarralbe

Décide
à l'unanimité des voix,

D'acquérir les parcelles suivantes par acte de vente en la forme administrative :

- Parcelle n°2/99 section 61 d'une superficie de 2,75 ares au lieu-dit Grossditschweiler,
 - Parcelle n°2/94 section 64 d'une superficie de 4,42 ares au lieu-dit Grossditschweiler,
 - Parcelle n°4/53 section 64 d'une superficie de 4,43 ares au lieu-dit Grossditschweiler,
 - Parcelle n°4/1 section 65 d'une superficie de 89,28 ares au lieu-dit Vor Wideich,
 - Parcelle n°2 section 65 d'une superficie de 71,28 ares au lieu-dit Vor Wideich,
 - Parcelle 1/3 section 65 d'une superficie de 24,06 ares au lieu-dit Vor Wideich,
- soit une contenance totale de 196,22 ares au prix de 30,86 € l'are, soit au prix total de 6 055,35 €,

De prendre en charge les frais d'arpentage et de bornage,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tout document portant sur cette transaction foncière et à engager toute mesure nécessaire à cet effet.

20. Assainissement des eaux usées et pluviales

20.1 Dissolution du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Vallée du Strichbach : convention de répartition financière entre les Communautés d'Agglomération de Sarreguemines et de Forbach

Décide
à l'unanimité des voix,

De valider la convention de répartition des coûts d'investissement, de renouvellement et de fonctionnement, liés aux collecteurs de transport principaux et à la station d'épuration de Sarreguemines, entre la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France et la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer ladite convention et toutes pièces ayant trait à la concrétisation de cette affaire.

22. Eau potable

22.1.1 Adhésion au Syndicat des Eaux de Kalhausen en substitution de Kalhausen

Décide

à l'unanimité des voix,

D'adhérer au Syndicat des Eaux de Kalhausen en substitution de la commune de Kalhausen, jusqu'alors adhérente audit syndicat, à compter du 1^{er} janvier 2020,

De désigner comme représentants de la Communauté d'Agglomération au sein du Syndicat des Eaux de Kalhausen :

- M. Philippe BOYON comme délégué titulaire
- M. Gérard HOFFMANN comme délégué titulaire
- M. Laurent LAZZAROTTO comme délégué titulaire

D'autoriser le Président à signer tout document en application de cette délibération.

22.1.2 Adhésion au Syndicat des Eaux de la Vallée de la Rose en substitution de Kirviller

Décide

à l'unanimité des voix,

D'adhérer au Syndicat des Eaux de la Vallée de la Rose en substitution de la commune de Kirviller, jusqu'alors adhérente audit syndicat, à compter du 1^{er} janvier 2020,

De désigner comme représentants de la Communauté d'Agglomération au sein du Syndicat des Eaux de la Vallée de la Rose :

- M. Denis BAUER comme délégué titulaire
- M. Thierry JAECK comme délégué titulaire

D'autoriser le Président à signer tout document en application de cette délibération.

22.1.3 Adhésion au Syndicat Intercommunal des Eaux de Seingbouse en substitution de Loupershouse

Décide

à l'unanimité des voix,

D'adhérer au Syndicat Intercommunal des Eaux de Seingbouse en substitution de la commune de Loupershouse, jusqu'alors adhérente audit syndicat, à compter du 1^{er} janvier 2020,

De désigner comme représentants de la Communauté d'Agglomération au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de Seingbouse :

- M. Denis LACROIX comme délégué titulaire
- M. Claude WILMOUTH comme délégué titulaire

D'autoriser le Président à signer tout document en application de cette délibération.

22.1.4 Adhésion au Syndicat des Eaux d'Hellimer-Fremestroff en substitution de Nelling

Décide

à l'unanimité des voix,

D'adhérer au Syndicat des Eaux d'Hellimer-Fremestroff en substitution de la commune de Nelling, jusqu'alors adhérente audit syndicat, à compter du 1^{er} janvier 2020,

De désigner comme représentants de la Communauté d'Agglomération au sein du Syndicat des Eaux d'Hellimer-Fremestroff :

- M. Christophe THIEL comme délégué titulaire
- M. Joseph BETTING comme délégué titulaire

D'autoriser le Président à signer tout document en application de cette délibération.

22.1.5 Adhésion au Syndicat Intercommunal d'Eau de la Région de Sarralbe en substitution de Sarralbe

Décide

à l'unanimité des voix,

D'adhérer au Syndicat Intercommunal d'Eau de la Région de Sarralbe en substitution de la commune de Sarralbe, jusqu'alors adhérente audit syndicat, à compter du 1^{er} janvier 2020,

De désigner comme représentants de la Communauté d'Agglomération au sein du Syndicat Intercommunal d'Eau de la Région de Sarralbe :

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
ERNESTVILLER	BARTHEL Jean-Claude	JENFT Pascal
	GRILL Gérard	
GUEBENHOUSE	MARTINE Corinne	WAGNER Pascal
	HILBERT Jérôme	
GRUNDEVILLER	LIEBGOTT Simon	SCHILLE Emmanuelle
	KREBS Laurence	
HAMBACH	KESSLER Gérard	SCHORUNG Eric
	HEULLY-DAUFFER Gaby	
HAZEMBOURG	MULLER Jean-Pierre	ZIEHL Isabelle
	BRULLARD Céline	
HILSPRICH	GILLET Armand	BARDA Dominique
	SCHEFFER Jean-Marie	
HOLVING	KREMER Adrien	EGLOFF Joseph
	HONNERT Sacha	
KAPPELKINGER	POTIE Bertrand	FREY Jean-Luc
	NAGEL Jean-Paul	
NEUFGRANGE	LEDIG Gérard	SCHAUB Martine
	MOURER Christophe	
PUTTELANGE	DURAND Gérard	AVICE Stéphane
	VICO Francis	
REMERING	POLLRATZKY Thierry	VIGOUROUX Nadine
	ECHIVARD Jean-Luc	
RICHELING	NEUGEBAUER Sylvain	GRAEF Joël
	SCHWEITZER Jean-Philippe	

St JEAN RORHBACH	FETIQUE Cyrille	POSSELT Henri
	LEONARD Vincent	
SARRALBE	SCHMITT Jean-Paul	ROSSLER Guy
	BAUMANN Arlette	
SILTZHEIM	MULLER Victor	ALBRECHT Frédérique
	WERGUET Bertrand	
VAL DE GUEBLANGE	GRIMMER Gérard	SCHEIDECKER Marcel
	USAI Adrien	
WILLERWALD	MASSLO Albert	SCHROEDER Gérard
	HAXAIRE Henri	
WITTRING	WACKENHEIM Claude	MUNSTER Alain
	HUTH Raymond	
WOUSTVILLER	BRUCKER Régis	KNAPIC Emmanuel
	MULLER Raphael	

D'autoriser le Président à signer tout document en application de cette délibération.

22.1.6 Avenants aux contrats de DSP de l'eau potable

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver chacun des avenants aux contrats de délégation par affermage du service public de distribution d'eau potable, annexés à la présente délibération,

D'autoriser le Président à signer chacun des avenants des différents contrats de délégation de service public et toutes pièces afférentes à cette affaire.

22.1.7 Fixation de la part de la collectivité dans les redevances d'eau potable

Décide

à l'unanimité des voix,

De fixer à 0,15 euros HT par m³ la part variable de l'EPCI facturée par le délégataire aux usagers des communes de Bliesbruck, Lixing-lès-Rouhling, Wiesviller, Woelfling-lès-Sarreguemines et Zetting,

De maintenir les parts variables et fixes de l'EPCI facturées par le délégataire aux usagers pour les communes de Blies-Ebersing, Blies-Guersviller, Frauenberg, Sarreguemines, Grosbliederstroff, Rouhling, Sarreinsming et Rémelfing,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00

Le Président du Conseil Communautaire :
Monsieur Roland ROTH

Les Conseillers Communautaires

Le Secrétaire